

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 7010**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Agronomie option agriculture, développement durable

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Ministère chargé de l'enseignement supérieur, Université de Picardie Jules Verne - Amiens	Président de l'université de Picardie, Recteur de l'académie, Président de l'université de Picardie, Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1967)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

210 Spécialités plurivalentes de l'agronomie et de l'agriculture

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Ces professionnels gèrent les exploitations et produisent pour des marchés locaux, européens et même mondiaux.

Ils maîtrisent l'impact écologique de leur activité sur les ressources naturelles : l'eau, les sols, la biodiversité. Ils produisent et satisfont aux besoins alimentaires en intégrant les contraintes du développement durable. Ils traitent des eaux usées et des déchets. Ils préservent les sols en assurant une rotation des cultures et une fertilisation raisonnée. Ils surveillent l'alimentation du bétail. Ils assurent pour le consommateur la qualité sanitaire et nutritionnelle de leurs productions, végétales et animales.

Dans les industries agroalimentaires, ils assurent le suivi de la qualité et veillent à la sécurité des processus de fabrication afin d'obtenir une qualité optimale des produits.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Agronomie et de l'agriculture

Ce professionnel peut prétendre aux emplois suivants : - assistant ingénieur agronome en entreprise ou coopérative agricole

- agriculteur
- conseiller agriculture durable
- cadre moyen responsable prospection filière labellisée
- management agroenvironnemental
- enseignant du secteur agricole
- responsable des contrôles de qualité et des transformations dans des industries agro-alimentaires.

Codes des fiches ROME les plus proches :

H2502 : Management et ingénierie de production

A1301 : Conseil et assistance technique en agriculture

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

La certification s'obtient après une évaluation concernant les unités suivantes :

- Formation scientifique et technique : sciences des sols , agrochimie, physiologie végétale appliquée , écologie, phytotechnie ; écologie microbienne des sols ; génétique appliquée, phytopathologie, expérimentation agronomique.
- Formation complémentaire : expression écrite et orale ; 2 langues ; informatique ; comptabilité et gestion ; statistiques

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	QUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
En contrat d'apprentissage	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Après un parcours de formation continue	X	Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

En contrat de professionnalisation	X		Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)
Par candidature individuelle		X	
Par expérience dispositif VAE	X		Enseignants-chercheurs et professionnels

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 17/11/99 publié au JO du 24 novembre 1999 et au BO n°44 du 09 décembre 99

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

<http://www.u-picardie.fr/>

Lieu(x) de certification :

Université de Picardie Jules Verne (AMIENS)

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :